

Berne, le 26 août 2021

**Communiqué de presse**

«Révision du droit pénal en matière sexuelle»

**Oui à l'autodétermination sexuelle, parce que les personnes en situation de handicap sont doublement concernées**

---

**AGILE.CH et [avanti donne](#) – La représentation des intérêts des femmes et jeunes filles avec handicap – soutiennent [l'action « let's talk about yes »](#) organisée par Amnesty International et la Youth Task Force le 31 août 2021 à Berne, et appellent les personnes en situation de handicap à y participer ou à la soutenir d'une manière ou d'une autre. Chris Heer, responsable égalité et politique sociale chez AGILE.CH, s'exprimera aux alentours de 18 heures, sur la situation des femmes en situation de handicap et les violences sexuelles.**

Ce mardi, la Commission des affaires juridiques du Conseil des États (CAJ-E) débattait de l'introduction de la notion de consentement dans le code pénal (CP), ce qui signifierait que tout rapport sexuel non consenti soit considéré comme un viol. AGILE.CH soutient cette solution, puisque le droit en vigueur ne protège pas suffisamment les personnes en situation de handicap.

Selon une récente publication de [Handicap International Suisse](#), « les femmes en situation de handicap subissent une double discrimination en raison de stéréotypes sociaux et culturels ». En outre, « leur dépendance à d'autres adultes les expose davantage aux risques de violences sexuelles ». Les femmes vivant avec un handicap psychique ou intellectuel sont particulièrement vulnérables et peinent à trouver le soutien nécessaire en cas d'abus sexuel. Cette triste réalité n'échappe pas à la Suisse, pourtant signataire de la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

La Suisse ne tient aucune statistique des violences faites aux personnes handicapées, comme l'a fait remarquer la Conseillère nationale Franziska Roth (PS/SO) en juin 2020. Par voie de [postulat](#), elle a demandé au Conseil fédéral de combler cette grave lacune en établissant des chiffres.

Bien que le temps presse, le gouvernement a répondu à ce postulat en s'engageant vaguement à rédiger un rapport sur le sujet ! C'est la raison pour laquelle AGILE.CH et avanti donne demandent à la CAJ-E et au Conseil des États de reconnaître qu'un rapport sexuel non consenti n'est autre qu'un viol, et de tenir compte des graves séquelles physiques et psychosociales d'un rapport sexuel non consenti pour les personnes en situation de handicap. Le principe « seul un oui est un oui ! » est particulièrement important pour les personnes ayant du mal de s'exprimer clairement ou incapables de résistance active en raison d'un handicap.

AGILE.CH et avanti donne exigent donc que la révision en cours du droit pénal en matière sexuelle tienne compte des personnes en situation de handicap, et en particulier la protection des femmes et jeunes filles avec handicap, en respect de [art. 6 CDPH](#).

**Contacts:**

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande AGILE.CH

031 390 39 39 / catherine.rouvenaz@agile.ch / www.agile.ch

Karin Huber, directrice avanti donne

043 466 98 49 / kontakt@avantidonne.ch / www.avantidonne.ch

**AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap** s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faîtière défend les intérêts de ses 40 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par des personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que les proches.